



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Unité territoriale des Bouches-du-Rhône  
Subdivision d'Aix en Provence 1  
30 rue Albert Einstein  
CS 90448  
13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3  
Tel : 04.88.22.66.00  
Fax : 04.88.22.66.09*

**Nos réf. : D-0153-2020**  
N° S3IC : 64.00001 - P1

**D/SPR/149/2020**

Marseille, le 28 mai 2020

**La Directrice Régionale**

à

*Monsieur le Directeur  
ALTEO GARDANNE  
Route de Biver – B.P. 62  
13541 GARDANNE Cedex*

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 03 décembre 2019 dans l'établissement Altéo à GARDANNE

**Ref :** votre courriel en réponse du 19 décembre 2019

**P.J. :** -

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 03 décembre 2019 .

Cette visite, non exhaustive, était axée sur l'autosurveillance de votre rejet à la mer.

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'Inspecteur des installations classées. Par courriel visé en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et/ou engagements en réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'Inspection suite à cette visite :

### Écarts à la réglementation relevés :

- Lors de cette inspection, l'inspecteur n'a pas constaté d'écart à la réglementation vis-à-vis des sujets abordés.

Remarques particulières relevées :

Les réponses aux remarques 1, 2 et 3 sont satisfaisantes.

Écarts relevés lors d'inspections précédentes :

Les écarts relevés lors des inspections précédentes n'ont pas été à l'ordre du jour de cette visite.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par le code des relations entre le public et l'administration, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, ainsi que les fiches d'écart, seront publiés sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de l'unité risques chroniques  
et sanitaire

